



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL
Procès-verbal de la Saison 2025/2026
SECTION U12-U13
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES - GARCONS

Réunion du jeudi 02.04.2026

Présents : Messieurs Jean-Luc BIDART, Christian LABORDE, Robert RITTIMANN, Fabrice SIMON

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les compétitions se déroulant sous forme de brassages, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date et d'horaire des rencontres doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs. Les demandes doivent se faire au plus tard le jeudi 13h (réunion de la Commission) précédant la date du match et comportant l'accord du club adverse. Ces demandes doivent être faites par Footclubs.

La Commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U12 et U13. La non-utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@girondedefootball.fr sous 48H accompagnée du formulaire « Rapport de constat d'échec » relatant le motif précis de la non-utilisation de la FMI (Art.17 des règlements sportifs du district). Dans tous les cas, la feuille de match doit être remplie avant le début de chaque rencontre.

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

La Finale Départementale du FESTIVAL FOOT U13 PITCH s'est jouée le samedi 28 mars 2026 au Bouscat. Quatre équipes U13 garçons se sont qualifiées pour la Finale Régionale qui aura lieu les 25 et 26 avril 2026 à Mérignac :

FC GIRONDINS DE BORDEAUX
FCE MERIGNAC ARLAC
STADE BORDELAIS
JEUNES DE LANGON



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL
Procès-verbal de la Saison 2025/2026
SECTION U12-U13
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES - GARCONS

U13 DÉPARTEMENTALE 1

RAS

U13 DÉPARTEMENTALE 2

RAS

U13 DÉPARTEMENTALE 3

RAS

U13 DÉPARTEMENTALE 4

RAS

U13 DÉPARTEMENTALE 5

COURRIERS

Une demande de modification a été saisie par le Club SAG CESTAS et acceptée par le Club adverse CAUDERAN AGJA, pour avancer la rencontre 55294447 U13 Départementale 5 Poule A opposant CESTAS SAG 3 – CAUDERAN AGJA 3, du 23.05.2026 au 20.05.2026.

Du fait que toutes les rencontres de la dernière journée doivent se jouer le même jour et que cette rencontre aura une incidence directe sur le classement final, la Commission refuse ce changement de date.

U13 DÉPARTEMENTALE 6

COURRIERS

Courriel du Club FRATERNELLE LANDIRAS (505676) du 23.03.2026 qui déclare forfait général pour son équipe U13 engagée en Départementale 6 Poule G.

La Commission valide le forfait général.

Courriel du Club BOULIACAISE FC (505597) du 23.03.2026 qui déclare forfait pour la rencontre 5530116 U13 DEPARTEMENTALE 6 Poule A du 28.03.2026 opposant FRONSADAIS ES 2 – BOULIACAISE FC 1.

La Commission valide le forfait.

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

| Date | Compétition | Poule | Match | N° Club | Club | Equipe | Anomalies | Tarifs |
|------------|-------------|---------|-------|---------|----------------------|--------|-----------------|----------|
| 23/03/2026 | U13 D6 | Poule G | | 505676 | Landiras Fraternelle | 2 | Forfait Général | 118,50 € |



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2025/2026

SECTION U12-U13

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES - GARCONS

| | | | | | | | | |
|------------|-------|---------|----------|--------|-------------------|---|---|---------|
| 28/03/2026 | U13D6 | Poule G | 55295552 | 505572 | Bordeaux Rc | 3 | Feuille de match en retard | 47,50 € |
| 28/03/2026 | U13D6 | Poule G | 55295552 | 505572 | Bordeaux Rc | 3 | Feuille de match mal remplie/non conforme | 11,85 € |
| 28/03/2026 | U13D6 | Poule G | 55295552 | 505560 | Carbon Blonais Ca | 3 | Feuille de match mal remplie/non conforme | 11,85 € |
| 28/03/2026 | U13D6 | Poule A | 55301165 | 505597 | Bouliacaise Fc | 1 | Forfait 1er et 2ème match | 47,50 € |

U12 DÉPARTEMENTALE 1

RAS

U12 DÉPARTEMENTALE 2

DÉCISIONS

Malgré plusieurs relances, la feuille de match de la rencontre 55287759 U12 Départemental 2 Poule Unique du 07.03.2026 opposant LIBOURNE FOOT 2024 25 – LORMONT US 21 ne nous est pas parvenue complétée et signée par le Club US LORMONT.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe LORMONT US 21 pour en attribuer le bénéfice à l'équipe LIBOURNE FOOT 2024 25.

LORMONT US 21 : 0 buts, moins 1 point

LIBOURNE FOOT 2024 25 : 3 buts, 3 points

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

| Date | Compétition | Poule | Match | N° Club | Club | Équipe | Anomalies | Tarifs |
|------------|-------------|--------|----------|---------|------------|--------|--------------------------|---------|
| 07/03/2026 | U12 D2 | Unique | 55287759 | 509442 | Lormont Us | 21 | Match perdu par pénalité | 59,25 € |

U12 DÉPARTEMENTALE 3

RAS

Jean-Luc BIDART
Animateur de la Section U12-U13

Robert RITTIMANN
Secrétaire U12-U13